

# SEQUESTRE DEPOT DE GARANTIE

## VENTE EN LOCATION ACCESSION

Je soussigné / nous soussignés

Nom(s) : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Me GLAUD Christophe**  
**52 bd des pas Enchantés**  
**44230 SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE**

Programme : **IMPULSION**

N° de compte :

Déclare(ent) déposer à **Maître GLAUD Christophe** en accord avec **La Maison Familiale de Loire-Atlantique**, SCIC Coopérative à capital variable, dont le siège social est 10 boulevard Charles Gautier 44800 – SAINT-HERBLAIN.

La somme de : 500 €uros (en chiffres)

En lettres : Cinq cents euros

En un chèque n° \_\_\_\_\_ Tiré sur \_\_\_\_\_

Sur un compte indisponible non rémunéré, à mon nom pour servir de garantie à l'exécution du contrat préliminaire de réservation immobilière intervenu le \_\_\_\_\_ entre moi-même et **La Maison Familiale de Loire-Atlantique**, portant sur un bien immobilier n° \_\_\_\_\_ au prix de \_\_\_\_\_ €uros, en vertu de l'article R261-29 du Code de la construction et de l'habitation

Conformément à l'article 3 de la loi n°84-595 du 12 juillet, les fonds déposés en garantie sont indisponibles, incessibles et insaisissables jusqu'à la conclusion du contrat de location accession qui devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2027.

En cas de conclusion du contrat de location-accession, je vous donne mandat exprès et irrévocable de virer ce dépôt de garantie au compte courant du vendeur dès la livraison du logement, ce dépôt s'imputant à due concurrence sur le paiement des premières redevances. En cas de défaut de conclusion du contrat de location-accession, le présent dépôt de garantie me sera restitué.

Il est, en outre, convenu que **Maître GLAUD Christophe** n'encourt aucune responsabilité du fait de la mission de séquestre amiable que je lui confie par les présents.

Fait à Saint-Herblain, le \_\_\_\_\_

signature du réservataire :  
(précédée de la mention « Bon pour accord de séquestre » écrite à la main)

